



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Internet

Question écrite n° 88450

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique sur l'arrêté du 24 juillet 2015 portant création d'un traitement de données à caractère personnel par la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication d'un téléservice dénommé « FranceConnect ». Dans sa délibération n° 2015-254 du 16 juillet 2015 portant avis sur l'arrêté précité, la CNIL regrette que le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) n'ait pas conduit d'étude d'impact sur la vie privée conformément à l'article 34 de la loi informatique et libertés. Il souhaite connaître les raisons pour lesquelles une telle étude d'impact n'a pas été réalisée ; malgré l'utilité évidente de « FranceConnect », des risques existent en effet notamment quant à l'usurpation d'identité.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88450

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6965

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)